



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30
Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 1 sur 19

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **KENNOL TRUCKING MT 5W30**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Lubrifiant moteur 4 temps (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30
Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 2 sur 19

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :

Aucuns

Mention d'avertissement :

Aucune

Mentions De Danger :

Aucunes

Phrases additionnelles :

EUH208 – Contient: C14-16-18 Alkyl phenol. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Prévention

P102 – Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence - Intervention

Aucuns

Conseils de prudence - Stockage

Aucuns

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

2.3. Autres Dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique: Produit à base d'huiles de bases et d'additifs



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 3 sur 19

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS
			INDEX CE CAS Enregistrement
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; Huile de base - non spécifié	< 70 %	Asp. Tox. 1; H304	649-483-00-5 276-738-4 72623-87-1 01-2119474889-13
1-Decene, homopolymère, hydrogénée	< 20 %	Asp. Tox. 1; H304	- 5001831 68037-01-4 01-2119486452-34
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	< 10 %	Asp. Tox. 1; H304	649-474-00-6 265-169-7 64742-65-0 -
bis(nonylphényl)amine	< 2.5 %	Aquatic Chronic 4; H413	- 253-249-4 36878-20-3 01-2119488911-28
mélange d'isomères de: 3- (3,5-di-trans-butyl-4- hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle	< 2.5%	Aquatic Chronic 4; H413	607-530-00-7 406-040-9 125643-61-0 01-0000015551-76
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]	< 2.5 %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	- 298-577-9 93819-94-4 01-2119543726-33
C14-16-18 Alkyl phenol	< 0.25 %	Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic 4; H413	- 931-468-2 - -

Autres informations

Ce produit est un produit pétrolier. Extrait de DMSO < 3 % en poids (IP 346)

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 4 sur 19

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Inhalation :

Retirer le sujet de la zone exposée.

Amener le sujet à l'air frais et le garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Alerter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 30 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Alerter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Conseil aux prestataires de premiers secours :

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous contre l'exposition à des produits chimiques ou à des maladies à diffusion hématogène en portant des gants, des masques ainsi qu'un équipement de protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Voir la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 5 sur 19

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriées aux conditions locales et à l'environnement proche.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Éviter tout contact avec la peau. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 6 sur 19

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Eviter un contact avec la peau. Laver à fond après une manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage

Ambiante

Température maximale de manipulation

70 °C, 158 °F

Température de chargement maximale

Non déterminé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prendre des précautions pour éviter tout dégagement dans l'environnement. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation

45 °C, 113 °F

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

bis(nonylphenyl)amine :

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,62 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 7 sur 19

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 4,37 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,31 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,09 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,31 mg/kg

mélange d'isomères de: 3- (3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 20 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1 mg/cm²

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,22 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,006 mg/cm²

PNEC

bis(nonylphenyl)amine :

Eau douce
Valeur: 0,1 mg/l



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30
Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 8 sur 19

Eau de mer

Valeur: 0,01 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 132000 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 13200 mg/kg

Sol

Valeur: 263000 mg/kg

mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Eau douce

Valeur: 0,0043 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,00043 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 233 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 23,3 mg/kg

Sol

Valeur: 189 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Equipement de protection individuel:

Le produit doit être manipulé dans les récipients et des équipements clos, auquel cas une ventilation mécanique du local devrait être suffisante. Une aspiration d'air locale devra être utilisée aux endroits où poussières, brouillards, vapeurs ou gaz peuvent s'échapper dans l'atmosphère du local.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Porter un vêtement de protection approprié.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 9 sur 19

Protection respiratoire

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection adaptée.

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Pour plus de détails, voir section 6

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 0,85

Couleur: Ambre

Viscosité à 40°C (mm²/s): 70

Odeur: caractéristique huile

Point éclair (coupelle fermée) (°C): > 200°C

Point d'écoulement (°C) : < -35

Température d'inflammation: Non déterminée

Pression de vapeur à 20°C: Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Propriétés explosives : Ce produit n'est pas connu pour être explosif.

Propriétés oxydantes : Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 10 sur 19

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants, vapeurs de sulfure d'hydrogène (H₂S)

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Génotoxicité in vivo : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Cancérogénicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité pour la reproduction : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Evaluation: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Evaluation: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité par aspiration : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 11 sur 19

bis(nonylphenyl)amine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires

Toxicité aiguë par inhalation : étude scientifiquement injustifiée

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Méthode d'Essai: Essai de Maximalisation

Espèce: cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Effets CMR :

Cancérogénicité : cette substance n'est pas considérée comme carcinogène

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Toxicité pour la reproduction : il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

L'information est basée sur les données de substances similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Remarques: La substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Remarques: La substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 : 2.600 mg/kg

Substance d'essai: oui



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 12 sur 19

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 > 2mg/L (Rat, mâle, 1h)

OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 : > 3160 mg/kg (Lapin, mâle et femelle)

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Substance d'essai: oui

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Durée d'exposition: 4 h, cochon d'inde

Résultat: Irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Durée d'exposition: 504 h, lapin

Résultat: Provoque des lésions oculaires graves.

Méthode: 16 CFR 1500.42

Cancérogénicité : donnée non disponible

mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèce: cochon d'inde

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Méthode d'Essai: Essai de Maximalisation

Espèce: cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 13 sur 19

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau

Substance d'essai: oui

Résultat: négatif.

Cancérogénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques: donnée non disponible

Toxicité par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité pour les algues : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

bis(nonylphenyl)amine :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode d'Essai: Essai en statique

Substance d'essai: Références croisées

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 14 sur 19

Méthode d'Essai: Essai en statique

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode d'Essai: Essai en statique

Substance d'essai: Références croisées

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode d'Essai: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Références croisées

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna): 5,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode d'Essai: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Références croisées

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les algues : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode d'Essai: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Références croisées

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxique pour les organismes aquatiques.

mélange d'isomères de 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 74 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode d'Essai: Essai en semi-statique

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30
Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 15 sur 19

Durée d'exposition: 24 h

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: oui

Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

bis(nonylphenyl)amine :

Biodégradabilité : aérobique

boue activée

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 1 %

Durée d'exposition: 28 jr

Substance d'essai: Références croisées

Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Biodégradabilité : aérobique

boue activée

Concentration: 10 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 1,5 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: oui

Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 16 sur 19

Produit:

Bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage: noctanol/eau : non déterminé

Composants:

mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 35 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 260

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 305

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

Coefficient de partage: noctanol/eau : log Pow: 9,2

bis(nonylphenyl)amine :

Bioaccumulation : Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible .

Coefficient de partage: noctanol/eau : log Pow: >7.6

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec :

Bioaccumulation : En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme

Coefficient de partage: noctanol/eau : log Pow: 0,9 à 23 °C

12.4. Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Mobilité : Après libération, est absorbé par le sol.

bis(nonylphenyl)amine :

Mobilité : Après libération, est absorbé par le sol.

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle) :

Mobilité : Après libération, est absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 17 sur 19

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

bis(nonylphenyl)amine :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Produit:

Néant

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non réglementé

· IMDG

Non réglementé

· IATA

Non réglementé



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 18 sur 19

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

Non réglementé

· **IMDG, IATA**

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TRUCKING MT 5W30

Remplace la version du 11/03/2016

FDS :122-125150-210317

21/03/2017

Page 19 sur 19

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Sections : 2/3/11/12 : 21/03/2017

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.